

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 février 2018

## LISTE FRANÇAISE PARADIS FISCAUX - (N° 585)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'ambition de la présente proposition de loi est excellente. Toutefois, par internationalisme le texte risquerait de tomber dans une forme de naïveté dont s'emparerait la finance internationale. En effet, s'il convient d'adapter les normes pour les États les moins avancés, les exclure de facto du I du présent article serait la porte ouverte à des replis pour les spécialistes des architectures fiscales internationales.